

Élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

Réunion publique

30 mars 2019



Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

- 1. À quoi sert le Plan Climat ?**
- 2. Le déroulement du PCAET**
- 3. Résultats du diagnostic**
- 4. Les écoprojets**



À quoi sert le Plan Climat ?

Il ne s'agit pas d'ajouter une *n*ème démarche de planification à celles déjà menées ou en cours : SCoT, PLH...

Les objectifs sont :

→ **Comprendre le fonctionnement du territoire et identifier les enjeux**

- Déplacements, énergies ...
- Aménagement de l'espace, urbanisme, emploi local
- Actions en cours ou en projet

→ **Définir une stratégie pour répondre aux enjeux**

- Energie, GES, air, adaptation au changement climatique

→ **Construire un plan d'actions**

- Actions existantes : CCPL, communes, associations, citoyens, partenaires (par exemple PNR)
- *Nouvelles actions*

→ Prendre en compte l'intérêt du territoire et de ses habitants

- Santé
- Emploi local (agriculture, rénovation énergétique, EnR...)
- Réduire la facture énergétique du territoire, réduire la précarité énergétique
- Valoriser / protéger les ressources du territoire

→ Sensibiliser et mobiliser les citoyens : les écoprojets

La réponse au changement climatique n'est pas seulement technique : les changements de comportement des habitants sont une des clefs du succès.

- Déplacements, logement, consommation, alimentation...
- Objectif : via les communes et les associations, **impliquer les citoyens sur des projets concrets**

2

Le déroulement du Plan Climat

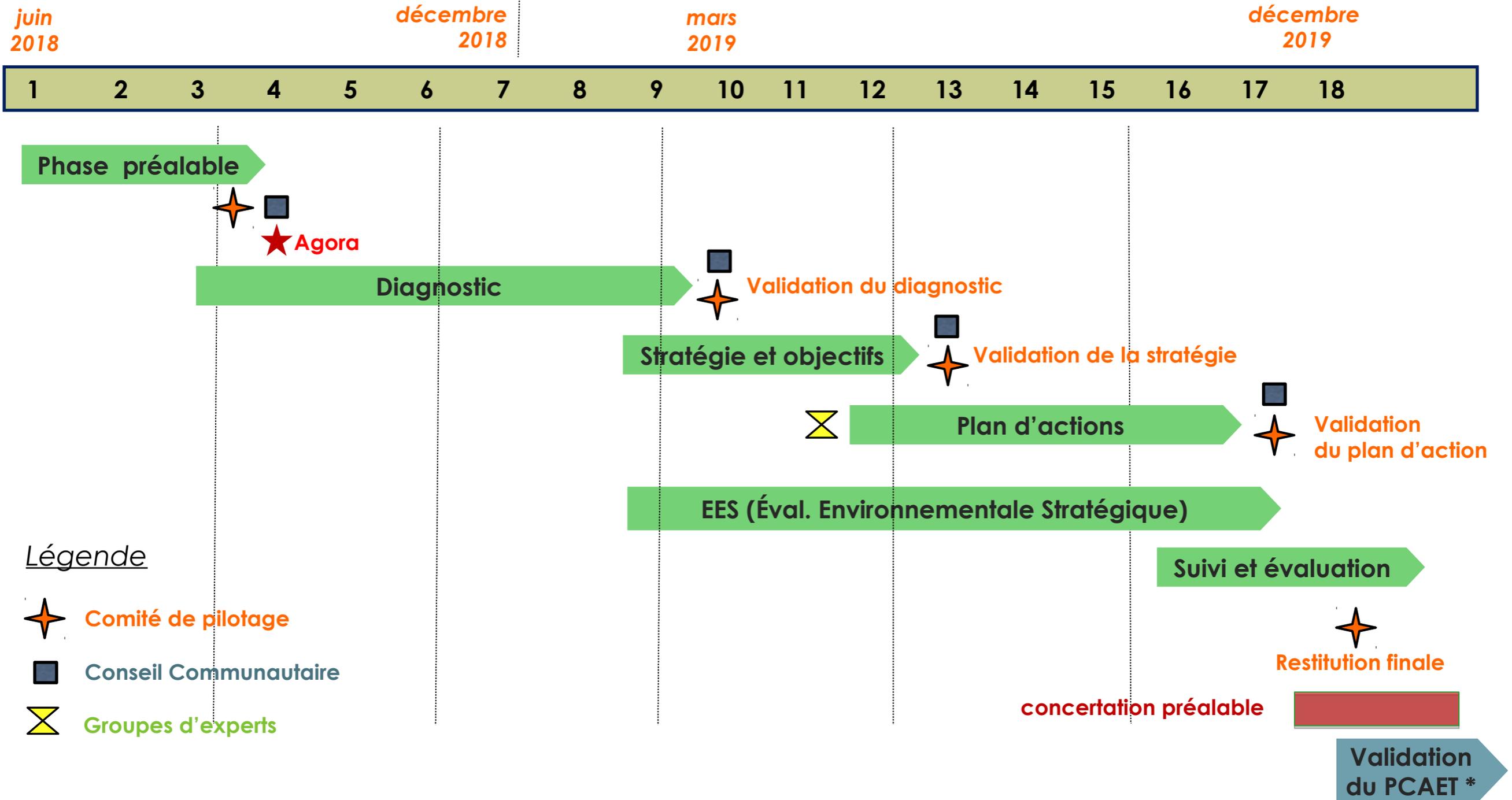
Les étapes de l'élaboration du PCAET

L'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial de la CCPL se fera sur environ 18 mois, en **trois grandes étapes**.



Le PCAET devrait être adopté fin 2019.

Calendrier prévisionnel



Légende

- ★ **Comité de pilotage**
- **Conseil Communautaire**
- ⌘ **Groupes d'experts**

* Le processus de validation suppose également des échanges qui peuvent se dérouler sur environ 6 mois.

3

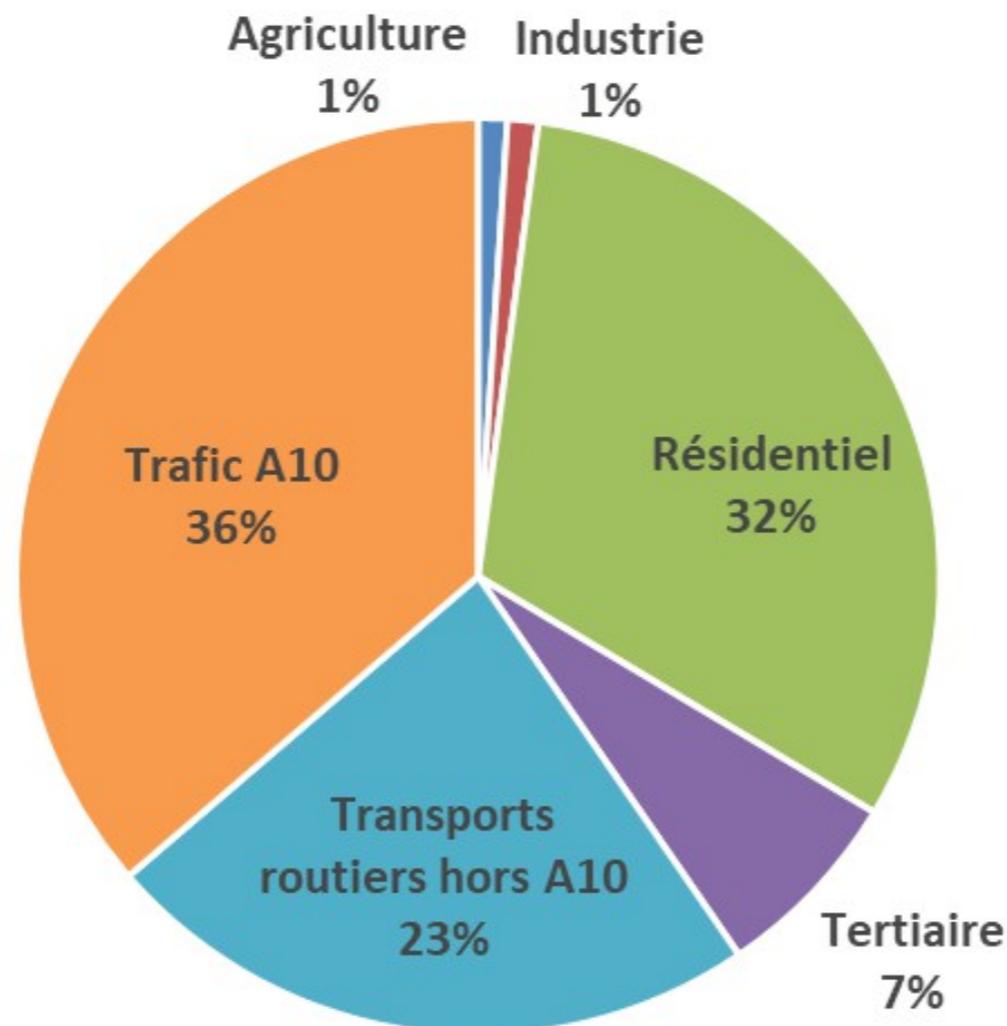
Résultats du diagnostic

L'énergie



Les principaux secteurs de consommation

Le transport routier et le résidentiel représentent 91 % des consommations d'énergie du territoire.



Total des consommations d'énergie = 780 GWh /an

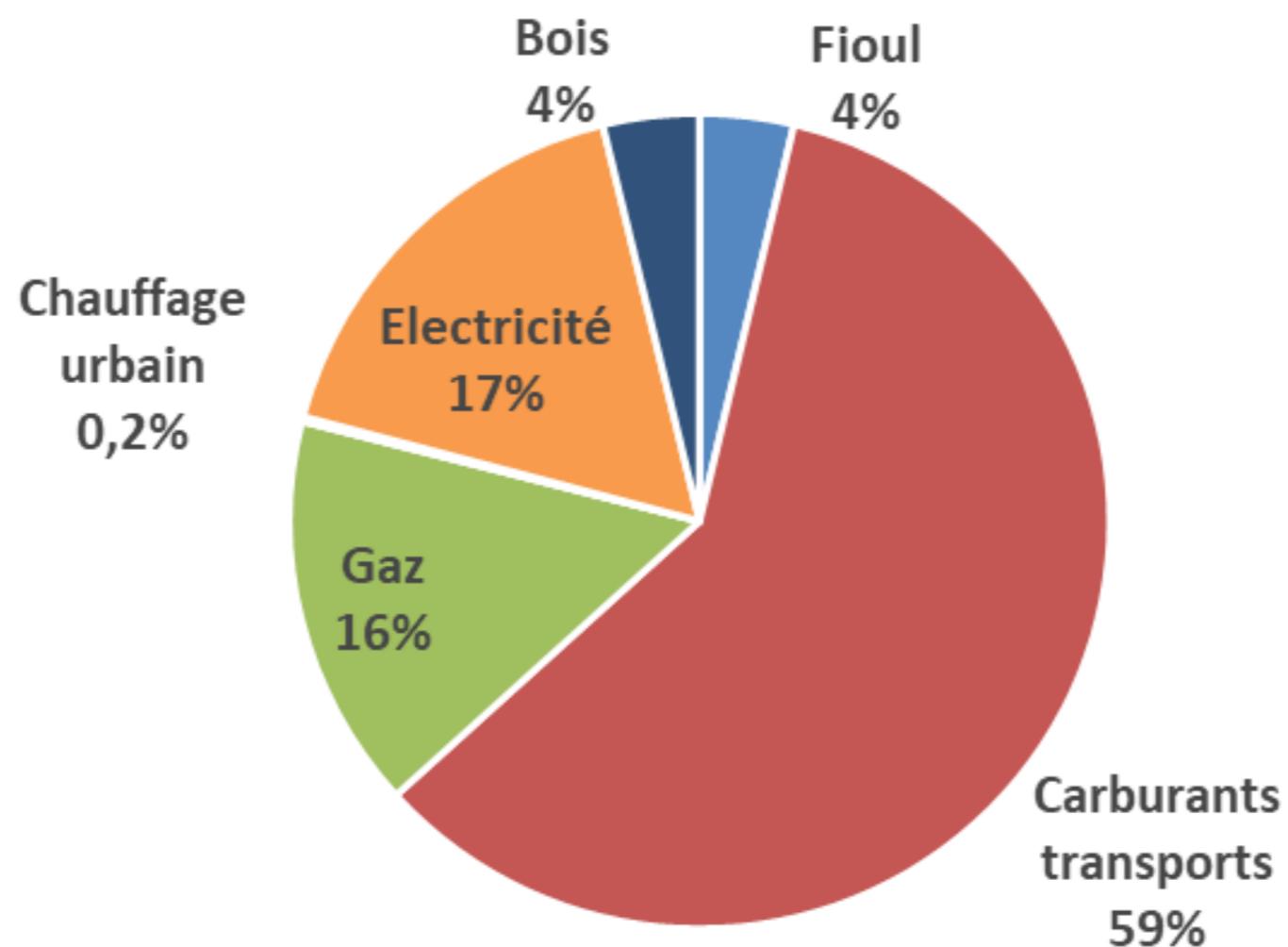
Source : Airparif

Si l'on ne prenait pas en compte le trafic de l'A10, le résidentiel représenterait la moitié des consommations d'énergie et le transport routier 36 %.

Les sources d'énergie

Mixte énergétique du territoire

La part des énergies fossiles est de **75 %**.



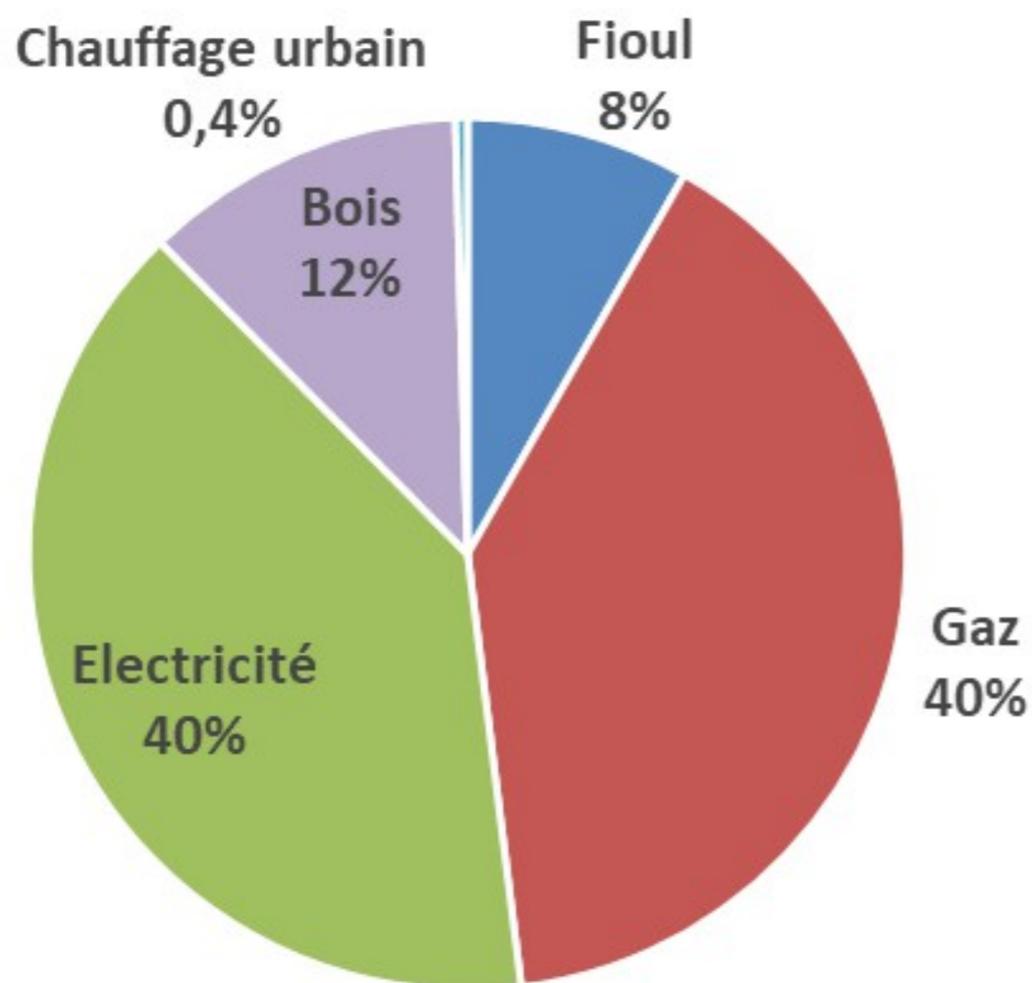
Total des consommations d'énergie = 780 GWh /an

Source : Airparif

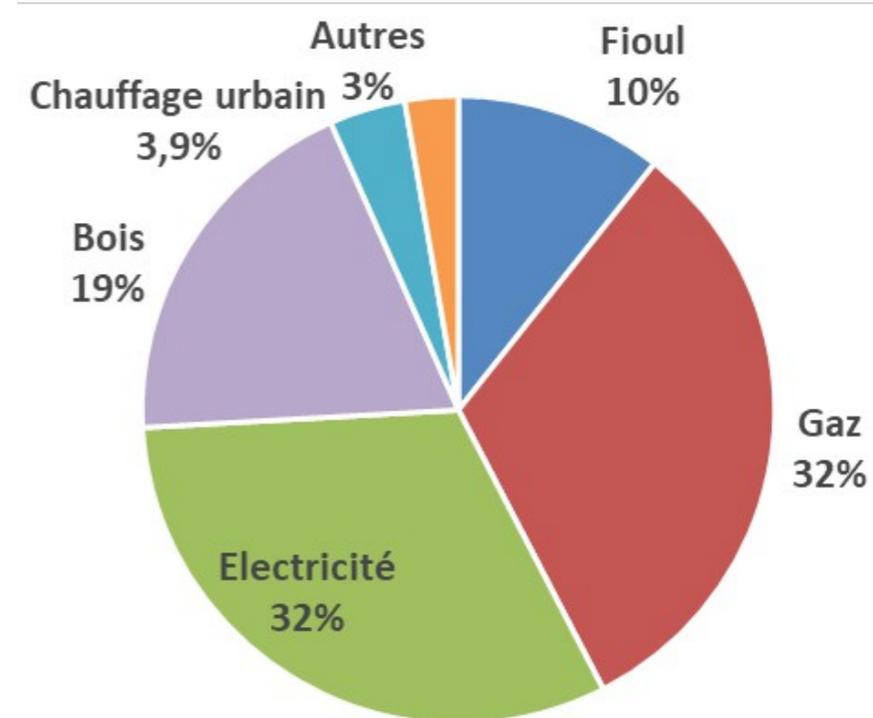
Focus sur le résidentiel

Mixte énergétique du résidentiel

Consommation d'énergie du résidentiel :
CCPL : 9,1 MWh par habitant
moyenne France : 7 MWh par habitant



Pays de Limours



France

Mixte énergétique du résidentiel

Source : Airparif

On parle ici d'un **potentiel technique** maximal envisageable.

- Le développement de la consommation de **bois** énergie
 - passe par l'organisation de la filière
 - doit se faire sans dégrader la qualité de l'air, ce qui nécessite le renouvellement du parc d'appareils de chauffage.
- Un potentiel important pour le **solaire thermique** (43 GWh) et **photovoltaïque** (10 GWh).
- Du potentiel **géothermique**, mais la géothermie est difficile à installer dans l'ancien.
- Un potentiel de **méthanisation** non négligeable (7 GWh).
- Une zone avec du potentiel **éolien** (7 GWh).

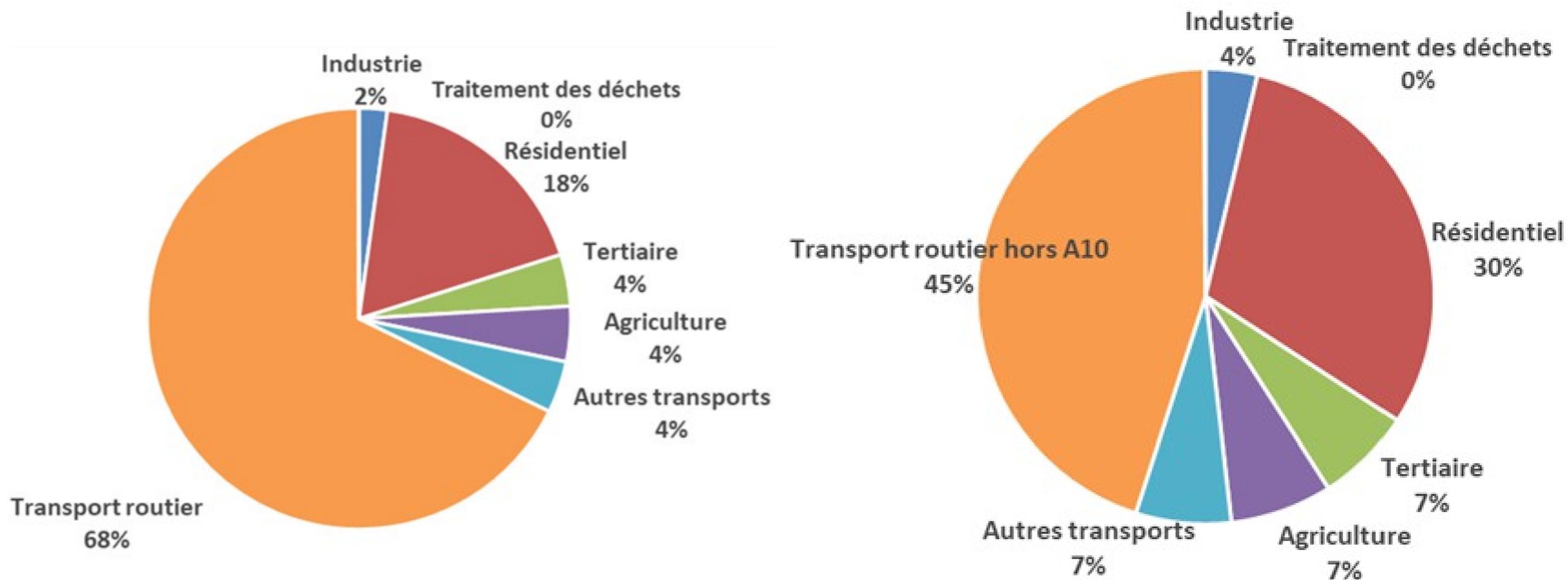
Ce potentiel peut être mis en perspective avec les 246 GWh consommés par le résidentiel.

Les gaz à effet de serre : émissions et séquestration



Les émissions de gaz à effet de serre

Le transport routier et le résidentiel représentent 86 % des émissions de GES % des consommations d'énergie du territoire.

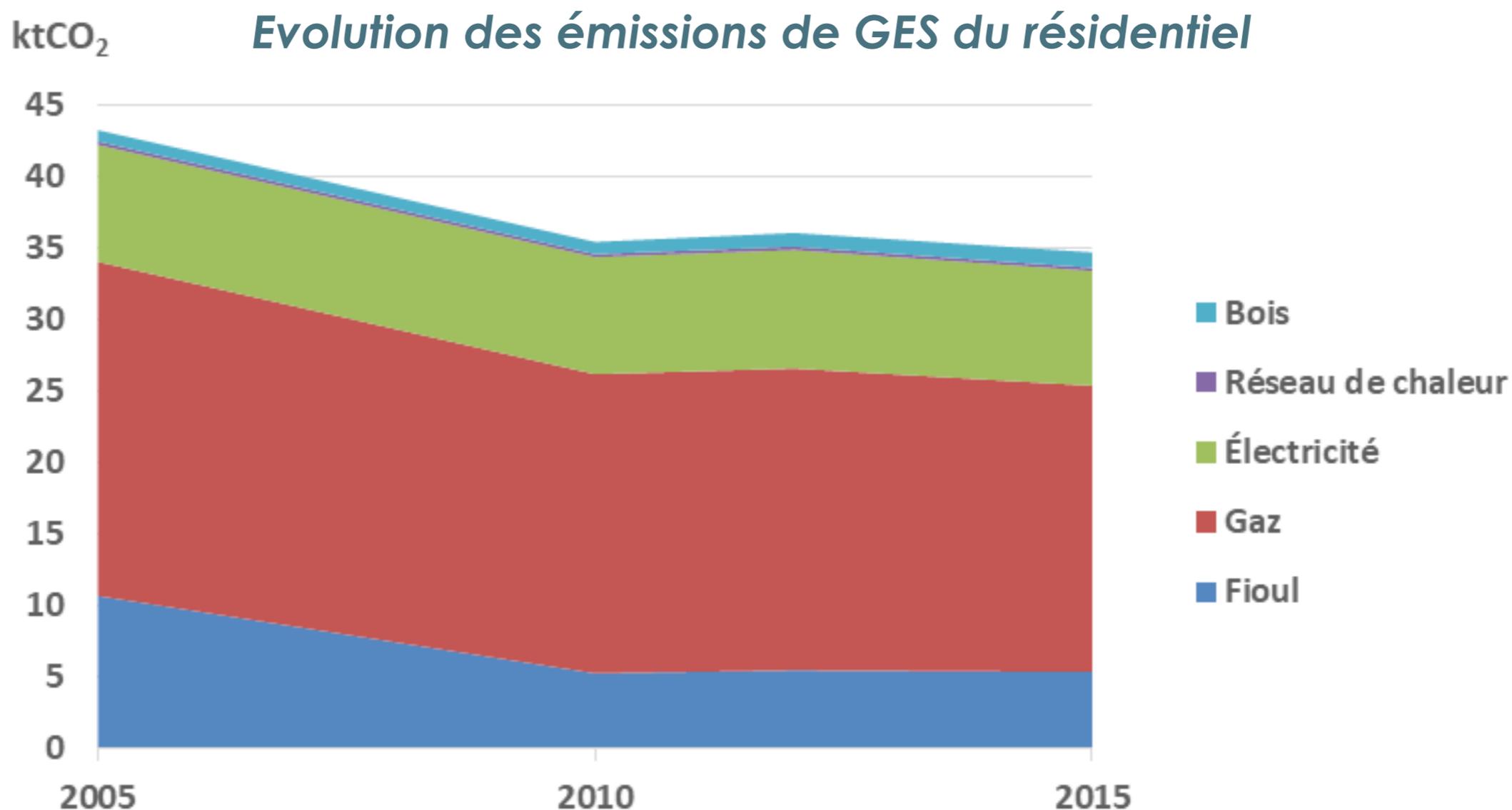


Emissions de GES par secteur avec et sans le trafic sur l'A10

Source : Airparif

Hors trafic A10, le transport routier représente 45 % des émissions de GES et le résidentiel 30 %.

Focus sur le résidentiel



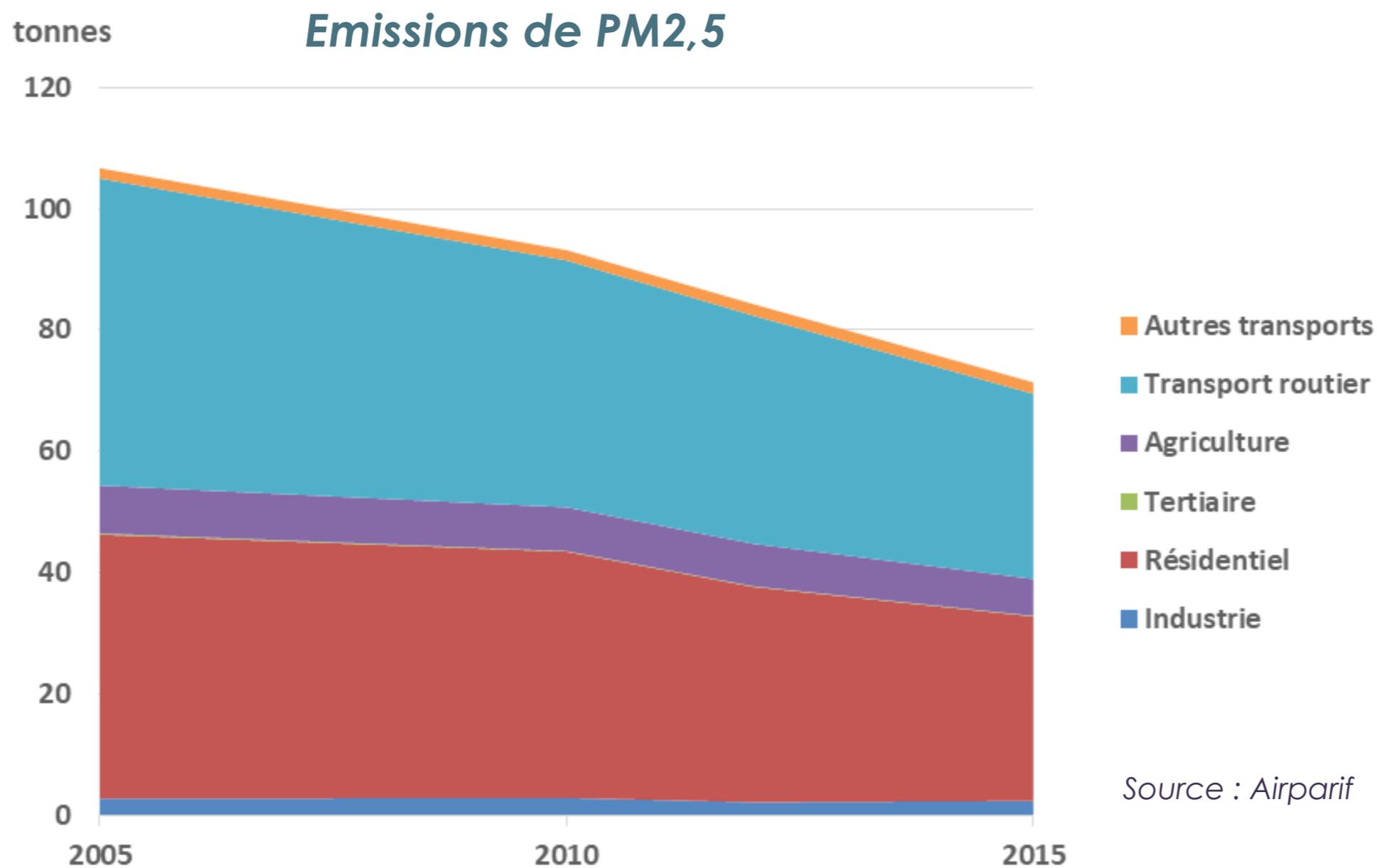
Consommation d'énergie du résidentiel : baisse de 1,1 % par an depuis 2005 alors que la population augmentait de 1 % par an.

Fioul : baisse de moitié entre 2005 et 2010, puis stabilité
Electricité : stable

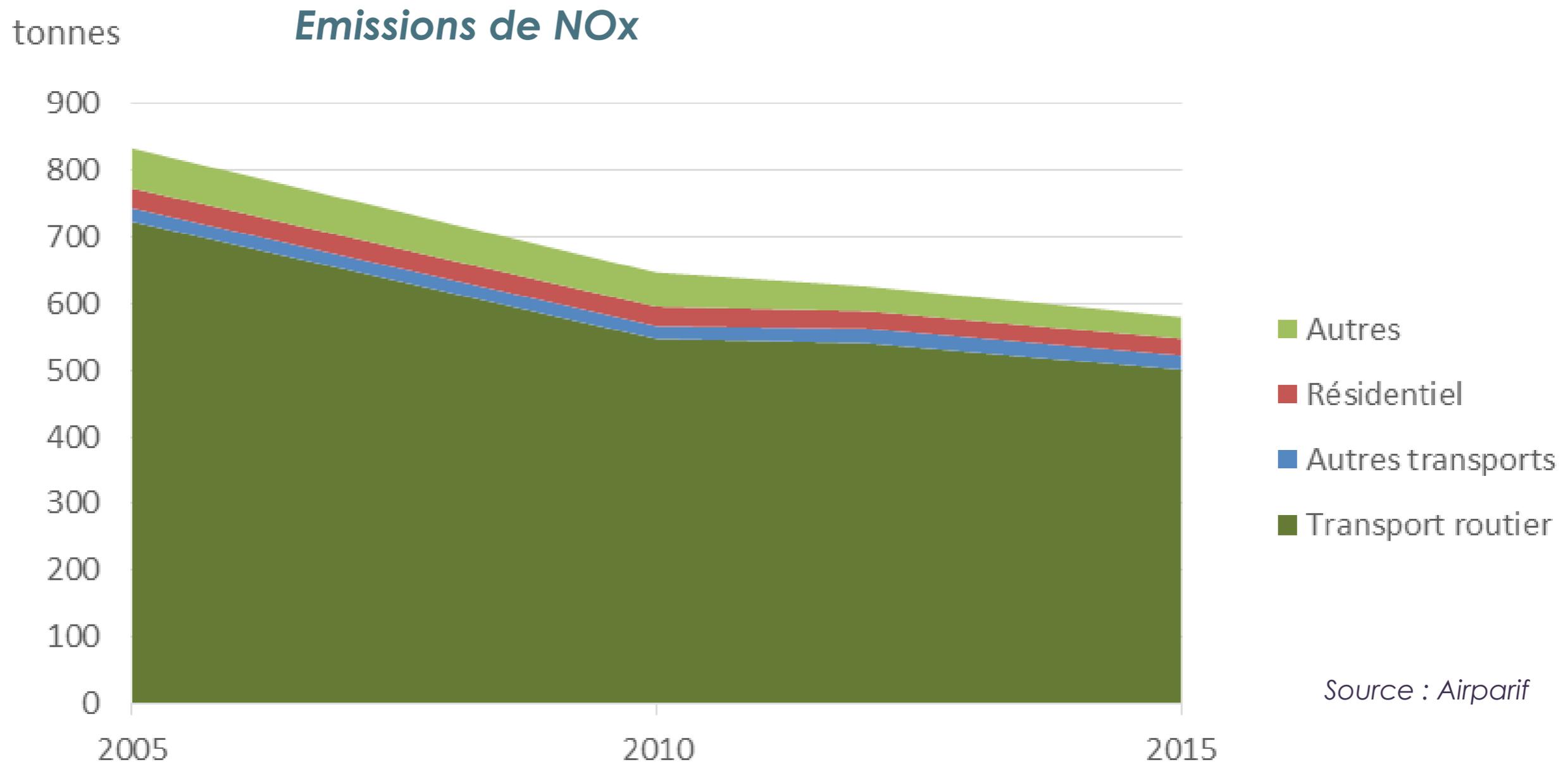
Gaz : - 1,5 % par an en moyenne
Bois : + 3 % par an

La qualité de l'air





Les secteurs du Transport routier et du résidentiel représentent chacun 43 % des émissions de PM_{2,5}
Les émissions de PM_{2,5} ont diminué d'un tiers en 10 ans.



**Le secteur du Transport routier représente 86 % des émissions de NOx.
Les émissions de NOx du transport routier ont diminué de 31 % en 10 ans.**

Vulnérabilité du territoire face au changement climatique



- On a pu observer une **hausse des températures** moyennes de l'ordre de **0,3°C par décennie** sur la période 1959-2009.
- Le climat de la région reste marqué par **l'îlot de chaleur urbain parisien**, phénomène lié à la présence de l'agglomération parisienne et son tissu urbain très dense.
- Les **sécheresses** sont en progression en termes de fréquence et d'intensité.
- Si l'on s'intéresse aux tendances des évolutions du climat au XXI^e siècle, il y aura **une poursuite du réchauffement en Île-de-France**, quel que soit le scénario envisagé.

- **Baisse de la quantité d'eau** : on observe de plus en plus de **sécheresses** : **3 arrêtés sécheresse** avec des restrictions sur l'utilisation de l'eau concernant toute la vallée de l'Orge.
- Les **phénomènes extrêmes** sont également plus fréquents : orages, fortes pluies...
- **Les zones humides** jouent un rôle important dans l'atténuation des effets du changement climatique.
- **Baisse de la qualité** de l'eau en raison des multiples pollutions.
- **Mise en place de nombreux projets** visant à préserver la ressource en eau.

Les risques sur le territoire

- Deux types de **risques naturels** principaux : **inondation et retrait-gonflement des sols.**
- Les **risques technologiques** liés aux installations industrielles et aux canalisations de transport sont également présents.

Axes de communication et déplacements

- **32 % du trafic** sur les routes départementales, les 68 % restants représentent le trafic de transit de l'A10.
- La voiture reste le moyen de transport le plus utilisé.
- Une utilisation encore faible des transports en commun.
- Des actions sont déjà engagées : la **gare autoroutière de Briis-sous-Forges**, développement des pistes et voies cyclables, **du covoiturage et de l'autostop** (Rezo Pouce).

Matrice de vulnérabilité

La matrice de vulnérabilité évalue, pour les différents milieux ou secteurs du territoire :

- la **sévérité potentielle des impacts** des aléas dus au changement climatique,
- la **capacité d'adaptation et d'action**.

Aléas

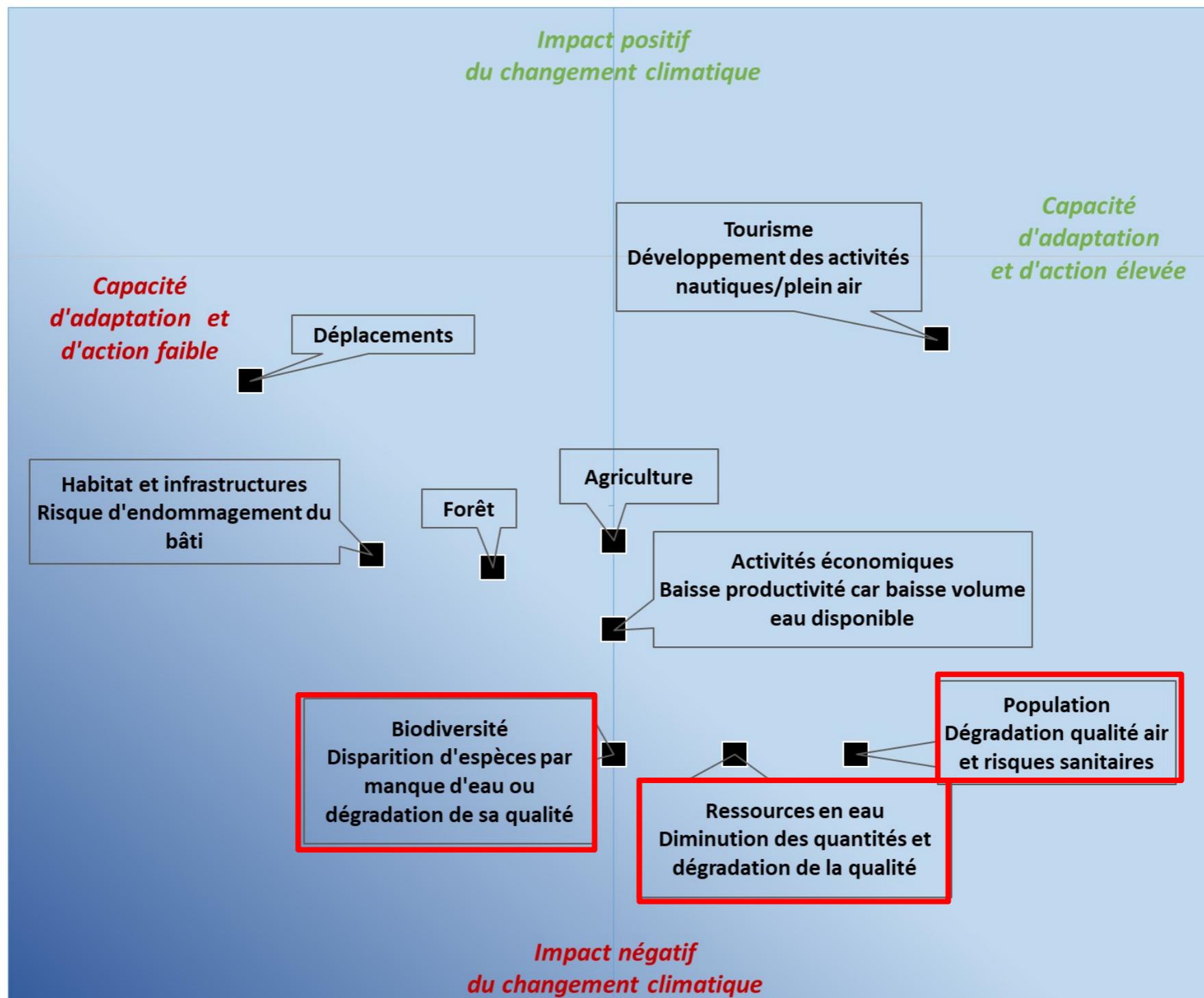
*Hausse des températures
Vagues de chaleur
Inondation et pluie torrentielle
Mouvement de terrain
Sécheresse des sols
Sécheresse eau souterraine
Sécheresse eau superficielle
Tempêtes, vents violents
Changement dans le cycle des gelées
Diminution de l'enneigement
Feu de forêt
Grêle*

Secteurs ou milieux

*Activités économiques
Agriculture
Déplacements
Forêt
Biodiversité
Habitat et infrastructures
Population
Ressource en eau
Tourisme*

Matrice de vulnérabilité

Vulnérabilité de la CCPL au changement climatique : synthèse graphique



4

Les écoprojets

Impliquer les citoyens et les acteurs du territoire

La mobilisation et l'implication des acteurs est un enjeu majeur pour la réussite d'un PCAET.

Les objectifs du PCAET vont en effet au-delà des leviers d'action de la Communauté de communes.

Identifier les écoprojets

- Contacts avec les maires et les élus (+ services des communes et de la CCPL)
- En externe : associations, citoyens, agriculteurs, entreprises...

Impliquer les habitants

- Site internet de la CCPL → <http://www.cc-paysdelimours.fr/pcaet>
- Réseaux sociaux : Facebook → <https://www.facebook.com/PCAET.CCPL/>
- Appel à témoignages.



Agora du samedi 30 mars à Limours

Quelques exemples d'écoprojets

Les premiers contacts ont déjà permis d'identifier quelques orientations

- Agriculture : développer des circuits courts
- Déplacements : pedibus, covoiturage
- Biodiversité : jardins pédagogiques, jardins expérimentaux
- Maraîchage bio
- Sobriété énergétique
- Préservation des zones humides
- Démarche « 0 déchets »
- Recycleries, ressourceries...

Biodiversité : jardins partagés

Un jardin partagé est un jardin conçu, aménagé et cultivé collectivement par les habitants d'un quartier ou d'un village. Il permet la transmission de "bonnes pratiques" : biodiversité, alimentation, achats responsables.

Et il permet aussi de faire des économies sur les dépenses alimentaires.

Comment participer ?

- S'inscrire pour venir cultiver.
- Acheter des produits cultivés sur des jardins partagés.

Quelques exemples d'écoprojets

Déplacements : pedibus, covoiturage, déplacements doux

Réduire la pollution atmosphérique due au trafic routier en favorisant les transports à pied, les déplacements doux ou le partage de véhicules.

Comment participer ?

- S'inscrire sur des sites de covoiturage (Rézo Pouce),
- Lancer un pedibus dans l'école de vos enfants (ou participer à celui qui existe déjà).
- Prendre les transports en commun.
- Choisir les modes de déplacements doux.

Démarche "zéro déchet"

Cette démarche consiste à réduire au minimum le volume des déchets, par exemple en remplaçant des produits à usage unique par des produits ayant une durée de vie plus longue.

Comment participer ?

- Amener ses propres sacs lors des courses.
- Acheter en vrac.
- Aller dans des commerces "zéro déchet" (ex : cafés, épiceries...).

5 Conclusion

Conclusion

- Le diagnostic n'est qu'une première étape : il faut maintenant fixer des objectifs et définir un programme d'actions sur 6 ans (2020-2026).
- L'ambition est forte : la SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone) vise la neutralité carbone d'ici 2050, c'est-à-dire que les émissions de GES devront être entièrement compensées par la séquestration.
- La mobilisation des citoyens, entreprises, agriculteurs, associations... est un facteur clef du succès du Plan Climat : le PCAET, à côté d'actions collectives qui seront portées par les communes et la CCPL, a aussi pour objectif d'identifier des éco-projets, portés par des citoyens et des associations.

Nous contacter

CCPL

- **M. Léopold Le Compagnon, vice-président** 06 80 01 50 46 l.lecompagnon@cc-paysdelimours.fr
- **Mme Isabelle Lamourre, Directrice Générale des Services** 01 64 90 77 96
i.lamourre@cc-paysdelimours.fr
- **M. Florian Marquet, Responsable services culturel et environnement** 01 64 90 01 40
f.marquet@cc-paysdelimours.fr

Cabinet Lamy Environnement

- **Didier Lamy** 04 78 62 67 10 d.lamy@lamy-environnement.com
- **Étienne Lacroix** 06 87 05 53 08 e.lacroix@lamy-environnement.com
- **Pauline Tommasi** 04 78 62 67 10 p.tommasi@lamy-environnement.com

N'hésitez pas à nous contacter pour toute réaction ou question.

***Vous pouvez aussi faire part de vos réactions, suggestions, témoignages...
sur le site de la Communauté de communes :***

***<http://www.cc-paysdelimours.fr/actualites/plan-climat-air-energie-territorial-pcaet>
ou par mail pcaet@cc-paysdelimours.fr***